



Assemblée générale

Distr. générale
4 juin 2010
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Quatorzième session

Point 1 de l'ordre du jour

Questions d'organisation et de procédure

Élection des membres du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme*, **

Note du Secrétaire général

1. Conformément à sa résolution 5/1, le Conseil des droits de l'homme élira son Comité consultatif, composé de 18 experts siégeant à titre individuel et nommés par les États Membres de l'ONU à l'issue de consultations avec des institutions nationales des droits de l'homme et les organisations de la société civile, au scrutin secret, sur la liste des candidats dont les noms auront été proposés conformément aux conditions arrêtées.
2. La répartition géographique des membres sera la suivante: a) États d'Afrique: 5; b) États d'Asie: 5; c) États d'Europe orientale: 2; d) États d'Amérique latine et des Caraïbes: 3; e) États d'Europe occidentale et autres États: 3.
3. À sa septième session, tenue du 3 mars au 1^{er} avril 2008, le Conseil a élu les 18 membres du Comité consultatif, dont 4 pour un mandat d'un an, 7 pour un mandat de deux ans et 7 pour un mandat de trois ans.
4. À la suite du décès de Miguel Alfonso Martínez, qui avait été élu au Comité consultatif pour un mandat de trois ans le 25 mars 2009, à la dixième session du Conseil, un poste vacant doit être pourvu par un candidat du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour le restant de ce mandat. Le Conseil procédera donc à l'élection du nouveau membre à sa quatorzième session.
5. Le 9 mars 2010, le secrétariat du Conseil a adressé une note verbale à la Mission permanente de la Colombie en sa qualité de coordonnateur régional des États d'Amérique latine et des Caraïbes au sujet de la soumission des candidatures.
6. Le 31 mai 2010, le secrétariat a reçu une note verbale de la Mission permanente de la Colombie faisant savoir que Miguel D'Escoto Brockman avait été désigné comme candidat. Son curriculum vitae est joint en annexe à la présente note.

* Soumission tardive.

** L'annexe au présent rapport est distribuée telle qu'elle a été reçue, dans la langue originale seulement.

7. À sa sixième session, le Conseil a adopté la décision 6/102 sur le suivi de sa résolution 5/1, dans laquelle sont énoncés les critères techniques et objectifs de présentation des candidatures. Ces critères sont les suivants:

- a) Compétence et expérience reconnue dans le domaine des droits de l'homme;
- b) Haute moralité;
- c) Indépendance et impartialité.

8. Les lignes directrices que les États sont invités à prendre en considération concernant les critères techniques et objectifs de sélection de leurs candidats sont les suivantes:

- a) Compétence et expérience:
 - i) Études universitaires dans le domaine des droits de l'homme ou dans des domaines connexes et/ou expérience directe ou indirecte du rôle de responsable ou d'organisateur dans le domaine des droits de l'homme aux niveaux national, régional ou international;
 - ii) Expérience appréciable (cinq ans au moins) et contributions personnelles dans le domaine de droits de l'homme;
 - iii) La connaissance du système des Nations Unies et des mandats et politiques institutionnels ayant trait aux activités dans ce domaine, ainsi que la connaissance des instruments, normes et disciplines relatifs aux droits de l'homme et une bonne connaissance des différents systèmes juridiques et des différentes civilisations seraient souhaitables;
 - iv) Maîtrise d'au moins une des langues officielles de l'ONU;
 - v) Avoir du temps à consacrer effectivement aux travaux du Comité consultatif, tant pour assister à ses sessions que pour mener à bien les activités prescrites entre les sessions;
 - b) Haute moralité;
 - c) Indépendance et impartialité: les personnes ayant de hautes responsabilités dans un gouvernement ou dans toute autre organisation ou entité qui pourraient donner lieu à un conflit d'intérêts avec les responsabilités inhérentes au mandat seront écartées; les membres élus au Comité consultatif agiront à titre individuel;
 - d) Autres considérations: le principe du non-cumul des mandats dans le domaine des droits de l'homme sera respecté.
9. Lorsqu'il élira les membres du Comité consultatif, le Conseil devrait accorder l'attention voulue à l'équilibre entre les sexes et à une représentation appropriée des différentes civilisations et des différents systèmes juridiques.

Annexe

Biographical data

[Spanish only]

Miguel d'Escoto Brockman

(Nominated by the Government of Nicaragua)

Nació en California en 1933, llega a Nicaragua, la patria de sus padres, en junio de 1934, unos cuatro meses después del asesinato de Sandino.

En 1947 regresa a Estados Unidos donde, después de bachillerarse, estudia Ingeniería Civil y en 1953 entra a la Congregación Misionera Maryknoll donde, en 1961, fue ordenado sacerdote en Nueva York. Después de estudios de Filosofía en Glen Ellen, Illinois, 1953-1955, cursa estudios de Teología y Pedagogía en Nueva York, 1957-1961. Ingresa posteriormente a la Escuela de Periodismo (Pulitzer Institute) de la Universidad de Columbia, Nueva York, donde, en 1962, obtiene un máster en Ciencias.

Enviado a Chile en 1963 funda el Instituto Nacional de Acción Poblacional e Investigaciones (INAP) y se dedica de lleno a trabajar en las "callampas" o barrios más pobres en la periferia de Santiago y varias otras ciudades como Concepción y Temuco al Sur de Chile.

En el año 1970 asume la dirección del Departamento de Comunicaciones Sociales de Maryknoll en Nueva York donde su contribución más grande fue la creación de la Editorial ORBIS que sigue siendo considerada como las más importantes en Estados Unidos sobre temas del Tercer Mundo.

En 1973, a raíz del terremoto de Managua, crea la Fundación pro Desarrollo Comunitaria Integral, FUNDECI, para ayudar a víctimas del terremoto.

Posteriormente, aun viviendo en Nueva York, se convierte en uno de los fundadores del Grupo de los 12, integrado por profesionales e intelectuales democráticos y progresistas, a favor de la lucha libertaria del Frente Sandinista de Liberación Nacional.

En julio de 1979 fue nombrado Canciller de la República, puesto que ocupó hasta abril de 1990, después de una importante participación en los procesos de Contadora y Esquipulas.

En febrero de 2007 fue nombrado Asesor del Presidente Daniel Ortega Saavedra en Relaciones Exteriores y Asuntos Limítrofes, con rango de Ministro.

El 4 de junio del año 2008 fue electo Presidente de la sexagésimo tercera Asamblea General de las Naciones Unidas por aclamación.

Algunos reconocimientos:

Orden Carlos Fonseca Amador, máximo reconocimiento otorgado por el FSLN;

Premio Julio Cortázar por la Paz y la Democracia en América Latina y el Caribe, otorgado por el Instituto de Relaciones Internacionales de Argentina, junio de 1985;

Premio Internacional Lenin por la Paz, otorgado por la Unión Soviética, junio de 1987;

Premio Alfonso Comín por la Paz, 1984;

Doctorado Honoris Causa en Ingeniería, otorgado por la Universidad de Ingeniería de Nicaragua, 25 de noviembre de 2005;

Orden al Mérito Centroamericano, otorgado por el Parlamento Centroamericano, mayo de 2006;

Distinción Nora Astorga, otorgado conjuntamente por la Universidad Nacional Autónoma de Nicaragua, UNAN-Managua y la Unión Nacional de Estudiantes de Nicaragua, UNEN, 27 de junio de 2006;

Orden José de Marcoleta, otorgado por Cancillería de Nicaragua, 14 de junio de 2007;

Orden Cardenal Miguel Obando Bravo, máxima condecoración otorgada por la Universidad Católica Redemptoris Mater (UNICA), 21 de agosto de 2007;

Orden de la Solidaridad, otorgada por el Consejo de Estado de Cuba, 3 de septiembre de 2009.
